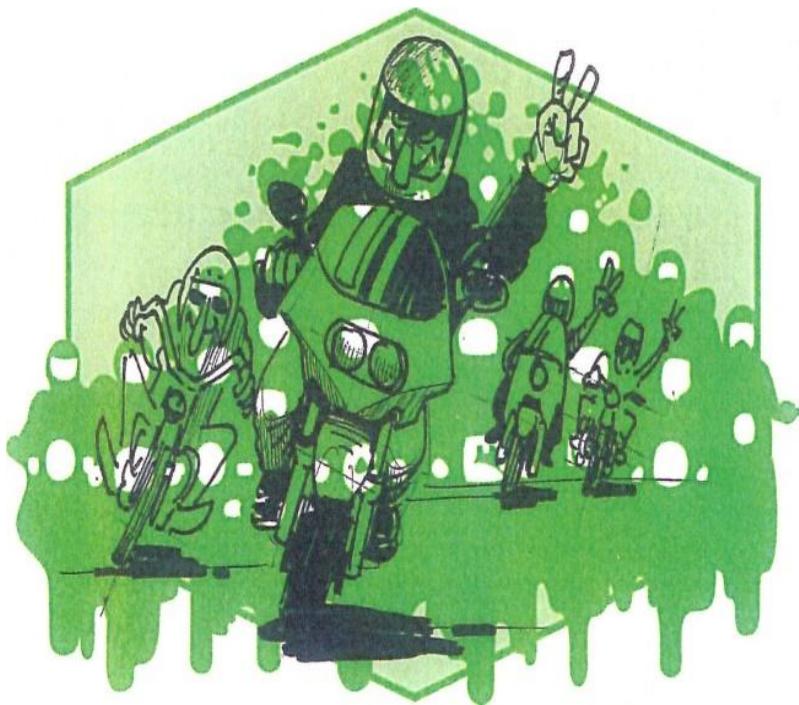


Bienvenue





Fédération Française des Motards en Colère

Après quelques années d'existence, la FFMC, Fédération Française des Motards en Colère, est déjà complexe. Son activité revêt de multiples aspects et il n'est pas évident de s'y retrouver quand on l'aborde pour la première fois.

L'objectif de ce livret est de donner quelques points de repères.

Un peu d'histoire...

1969 : Le renouveau de la moto commence avec l'arrivée des motos japonaises.

1975 : Les tarifs assurance moto augmentent et même explosent.

Le gouvernement modifie le permis moto, qui devient plus difficile et taxe la moto à 33%.

1979 : L'Etat instaure la vignette moto. C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase et partout en France, les motards réagissent.

Dans une société qui s'individualise de plus en plus, des associations de motards se regroupent pour défendre leur passion commune.

La solidarité permet surtout de se réunir pour défendre des droits, des orientations et des objectifs communs. Pour permettre au motard consommateur, usager de la route et citoyen, de pratiquer la moto dans les meilleures conditions. Ce vaste mouvement motard donne naissance à la FFMC, dont les statuts sont déposés le 23 janvier 1980. La FFMC est une association loi 1901, animée par des bénévoles.

Elle a pour vocation de représenter les usagers motards ainsi que d'être un interlocuteur vis à vis des pouvoirs publics pour tout ce qui concerne la moto.

Elle regroupe des associations de défense de la moto et s'est toujours attachée à être autant une force de proposition qu'une force de contestation. La liberté du motard rime avec tolérance et respect mutuel, notamment vis-à-vis des autres usagers de la route et qu'il s'agisse du niveau des taxes (carburant, assurance, équipements), des infrastructures routières, ou des dispositions répressives en matière de circulation, le motard ne peut se faire entendre que s'il s'unit à d'autres.

La FFMC se prononce contre le racisme et tout ce qui tendrait à instaurer des discriminations, que ce soit l'origine ethnique, le niveau social, les choix politiques ou religieux, l'âge, le sexe ou les préférences sexuelles. Elle fonde son action sur la responsabilisation et la tolérance.

Si vous partagez sans réserve cette définition, c'est que vous êtes prêts à nous rejoindre et participer activement à l'avenir de la FFMC, c'est-à-dire à l'avenir de chacun d'entre nous.

La FFMC est présente sur toute la France grâce à l'implantation de nombreuses antennes départementales.

CE QUE CRÉENT LES MOTARDS DE LA FFMC EST AVANT TOUT AFFAIRE DE SOLIDARITÉ.

CHAQUE MOTARD A UN ROLE À JOUER AU SEIN DE LA FFMC.

FFMC—Secrétariat National
Tél : 01 48 18 03 20
Site internet : www.ffmc.asso.fr





Les éditions de la FFMC

Elles ont été créées en 1983 et le 1^{er} numéro du «Pavé dans la Mare » est sorti en juin, quelques mois avant le lancement officiel de la Mutuelle des Motards. «Pavé dans la Mare » a été envoyé gratuitement durant presque un an à tous les motards qui avaient participé à la création de la Mutuelle.

Mais les éditions de la FFMC ont bien d'autres objectifs, notamment d'apporter une alternative à la presse spécialisée souvent bien éloignée des préoccupations quotidiennes des motards et parfois bien trop proches de celles des importateurs, émetteurs d'une manne publicitaire colossale. «Le Pavé dans la Mare» est un mensuel couleur de 132 pages qui se consacre à de nombreuses rubriques : défense de la moto, dossiers passion ou société, BD, reportages, tourisme, rétro, essais, occasions, infos FFMC et clubs, petites annonces et surtout «un million de consommateurs motards» qui fait référence aujourd'hui dans le monde de la moto pour ses tests souvent dérangeants sur les casques, la protection des vêtements moto, les combinaisons, les pneus, l'huile... Disponible dans un premier temps uniquement par abonnement le «Pavé dans la Mare» est devenu «Moto Magazine» pour passer en kiosque et élargir son audience.

1995, les éditions de la FFMC créent la Motothèque Carole. Cette vitrine, installée sur le circuit Carole, site hautement symbolique du milieu revendicatif motard, a pour vocation de présenter et vendre tout ce qui, actuellement, est écrit autour de la moto (livres, presse, BD, revues techniques et produits dérivés). C'est aussi un lieu de rencontre convivial et d'information.



Assurance Mutuelle Des Motards

Elle est issue d'un grand élan de solidarité : en réponse aux tarifs prohibitifs pratiqués par les compagnies d'assurance, les motards créent leur propre mutuelle d'assurance

Il faut réunir cinq millions de francs nécessaires à la constitution du fond de garantie.

En deux ans, 40 000 membres fondateurs versent 280 F et permettent ainsi de collecter un milliard de centimes. La Mutuelle est créée officiellement aux Assises de la FFMC à Montpellier en mai 1983. Le pari est gagné : l'Assurance Mutuelle des Motards est née. La première mutuelle depuis 1945,

créée sans l'aide d'aucun appui financier extérieur. Une mutuelle d'assurance créée par et pour les motards. En brisant le monopole des compagnies d'assurance, et en affichant une bonne santé technique, la Mutuelle démontre que la moto est un risque assurable.

Elle est devenue aujourd'hui une référence : le spécialiste de l'assurance moto. Par son implication dans le milieu moto, elle a pu mettre au point des formules adaptées au besoin du motard : contrats moto-auto, collection, moto-verte, side-car, garanties à la carte, label jeune (accès progressif à la conduite), corporelles du conducteur, etc.

Une mutuelle en prise directe avec ses sociétaires qui peuvent s'exprimer au cours d'assemblées régionales ou désigner leurs représentants au Conseil d'Administration lors d'assemblées générales.

Cette volonté de proximité se traduit au quotidien par les « commissions à trois » qui sont à même d'examiner toute situation de souscription qui n'entre pas dans le cadre des règles générales et les « commissions sinistre » qui reçoivent les sociétaires dont la sinistralité est importante. Une assurance à visage humain.



Assurance mutuelle des motards
Tel : 0825 129 129
Site internet : www.mutuelledesmotards.fr



FFMC LOISIR

A l'origine, était la FFMC. Dans de nombreuses villes, les responsables locaux ont constaté des lacunes dans le domaine des loisirs 2 roues plus spécialement destinés aux jeunes alors que ces jeunes justement ne rêvaient que de cyclo et de moto. Leurs actions ont débuté grâce aux opérations ETE 84, mises en place par le gouvernement. Bien vite, il fallut arriver à reproduire ce type d'activités toute l'année et de véritables structures locales se sont créées pour qu'existent des opérations visant à apporter à des jeunes de tous horizons, une alternative dans le domaine des loisirs en liant leur passion avec des activités encadrées par des adultes responsables.

Lors de l'assemblée générale de la FFMC en 1984, il est décidé de créer une nouvelle structure nationale adaptée aux actions de loisirs : La FFMC LOISIRS.

La FFMC LOISIRS reçoit le 13 août 1985 l'agrégation par M. Alain Calmat, secrétaire d'état chargé de la jeunesse et des sports, comme « association nationale de jeunesse et d'éducation populaire ». Sa raison d'être est de favoriser le développement des loisirs et du sport à travers la moto et d'autres activités socioculturelles. Elle est en relation avec le ministère jeunesse et sports, mais aussi avec toutes les municipalités concernées par ses différents projets, et d'autres associations de loisirs, ou de jeunes.

Des jeunes de toutes conditions sociales peuvent ainsi pratiquer et aborder un sport ou découvrir un loisir, dans des conditions optimales de sécurité.

La FFMC LOISIRS : une autre manière de s'évader, une certaine idée du loisir et du 2 roues au service de tous les jeunes.

**L'AUTRE MANIERE D'APPRENDRE
ET DE CONDUIRE UN CYCLOMOTEUR.**



FFMC LOISIRS

Site internet : www.ffmcloisirs.org



Association pour la Formation Des Motards

Elle voit le jour en mai 1984. L'AFDM est la structure de Prévention sécurité de la FFMC, elle est aussi la structure experte en matière de formation auprès de l'Assurance Mutuelle des Motards.

La formation initiale :

L'AFDM adopte un rythme d'apprentissage selon les élèves et leurs motos. Les moniteurs sont tous des motards ayant une pratique personnelle de la moto, spécialistes dans leur domaine aussi bien sur le plan théorique, technique que pédagogique. Les techniques sans cesse en évolution sont parfois empruntées au monde de la compétition trial, enduro ou piste. L'Assurance Mutuelle des Motards reconnaît L'AFDM en tant qu'expert de la formation moto. Un motard mieux formé voit son risque d'accident diminuer, de ce fait, l'Assurance Mutuelle des Motards accorde une réduction de 20 %.

Le perfectionnement :

AFDM dispense des stages de perfectionnement aussi bien aux novices qu'aux motards expérimentés : les stages de perfectionnement et de sécurité s'adressent à tout motard désireux d'améliorer sa conduite de tous les jours afin de rouler en toute sécurité. Ces stages ont aussi et surtout pour vocation d'améliorer le comportement du motard dans son environnement. A l'origine, ils ont été conçus et mis au point par l'AFDM Tours en collaboration avec l'INRETS _ Institut National de Recherche et d'Etude sur les Transports et la Sécurité.

L'esprit :

Progresser dans sa technique de conduite, maîtriser sa moto, mieux connaître ses limites, cela permet de mieux s'adapter aux conditions de circulation et de favoriser des attitudes positives vis à vis de la sécurité moto.

Contenu et déroulement :

L'enseignement d'environ 14 h repose sur une alternance de théorie et de pratique avec exercices sur piste ou sur route. L'utilisation de la vidéo permet à chaque stagiaire de mesurer son évolution au cours du stage. Le stage se déroule sur 2 jours et accueille 8 à 10 personnes titulaires du permis A ou AL avec leur moto.

Niveau 1 : Maniabilité lente, incidence et utilisation du regard, freinage, conduite en groupe, patinage d'embrayage.

Niveau 2 : Évolution avec passager, freinage en virage, évitement d'obstacles. Pour le calendrier, les tarifs et les inscriptions :

AFDM

Tel : 09.83.37.44.30

Site internet : www.afdm.org





LA COMMISSION JURIDIQUE

Créée pour donner aux adhérents de la FFMC des conseils sur tous les problèmes juridiques liés à la pratique de la moto.

La commission juridique est animée par des membres actifs de la FFMC qui assurent des permanences bénévoles dans les régions, en liaison avec une coordination nationale assurée par un juriste professionnel. Un réseau d'avocats et d'experts passionnés de moto intervient dans les situations les plus difficiles ou juridiquement complexes. Cette commission fournit des éléments au motard pour mieux se défendre devant un tribunal et joue aussi un rôle de conseil et de médiation dans de nombreux litiges liés à la consommation (réparation, achat d'une moto...) ou à l'assurance (résiliation abusive, partage des responsabilités suite à un accident...)

Commission juridique

Tel : 01.48.18.03.30

E-mail : ffmc-nat-cj@wanadoo.fr





Fédération of European Motorcyclists Association

La Fédération Européenne des Motards défend les intérêts des motards auprès des instances européennes. Fondée en 1988 par plusieurs associations de motards européens lors de la première " Eurodemo " de Strasbourg, elle regroupait à ce jour 21 associations de motards et de nombreux moto-clubs de 16 pays européens, représentant plus de 600.000 motards. D'autres organisations de défense des droits des motocyclistes dans le monde entier soutiennent également la FEMA.

Pourquoi la FEMA ?

La CEE établit des standards ou des normes européennes. Les motards en sont affectés de plusieurs manières : les machines qu'ils achètent et qu'ils conduisent, les routes sur lesquelles ils roulent, les vêtements qu'ils portent, le permis de conduire qu'ils possèdent, l'entretien qu'ils font sur leur machine, le remplacement des pièces dont ils ont besoin, tout cela attire l'attention des législateurs de l'Union Européenne.

Comment travaille la FEMA ?

Les positions et les stratégies sont déterminées par le Comité de la FEMA, composé des représentants des organisations membres de la FEMA. Elles sont mises en pratique par les organisations nationales et par le Secrétariat. Celui-ci maintient des contacts formels et informels avec les instances Européennes (Commission, Conseil et Parlement) ainsi qu'avec d'autres organismes tels que les fabricants de motos ou des organisations de sécurité routière.

Ces contacts permettent à la FEMA de se tenir au courant le plus tôt possible des projets, et d'intervenir au sein de la procédure législative. Le Secrétariat est en liaison permanente avec les organisations membres qu'il consulte sur les décisions à mettre en œuvre. Il coordonne leurs travaux pour mieux défendre la moto et les motards.

Qu'est-ce que la FEMA a accompli ?

La FEMA a permis de contrer ou d'amender plusieurs législations Européennes très restrictives proposées par la Commission.

Les pares jambes, la limitation des 100 CV, ont été stoppés. La Directive d'Homologation des Éléments de base des motocyclettes a été remaniée de façon à accorder des dérogations aux motos personnalisées. Des exemptions pour des machines classiques ou anciennes ont été obtenues et les propositions visant à l'établissement d'un permis moto en 3 étapes ont été contrées. Un assouplissement de certaines normes a été obtenu.

De manière plus générale, le travail de la FEMA vise à faire entendre la voix des motards au sein des institutions européennes, en particulier sur des législations visiblement pondues par des gens qui n'ont aucune idée de la pratique moto, comme par exemple sur " l'airbag moto " (authentique !) ou les interdictions d'effectuer soi-même l'entretien de son véhicule.

Toutes ces propositions, si elles sont acceptées auraient pour effet l'augmentation des coûts d'achat de réparation d'entretien et d'utilisation des motos.

Que nous prépare l'avenir ?

Dans les années à venir, d'autres législations européennes verront le jour. Des questions telles que les limites de puissance et les pares-jambes risquent de revoir le jour. Des réductions plus strictes sur le bruit et les émissions font déjà l'objet de discussions et certains gouvernements nationaux sont en faveur de mesures d'anti-manipulation plus strictes.

Un contrôle technique moto obligatoire, des interdictions pour les motos de circuler sur certaines routes ou à certaines heures, des restrictions d'utilisation de machines anciennes sont autant de menaces qui planent sur la pratique de la moto. Plus que jamais, une organisation efficace représentant nos intérêts au sein de l'institution de l'Union Européenne sera nécessaire.

F.E.M.A.

62 rue des champs

1040 BRUXELLES - BELGIQUE

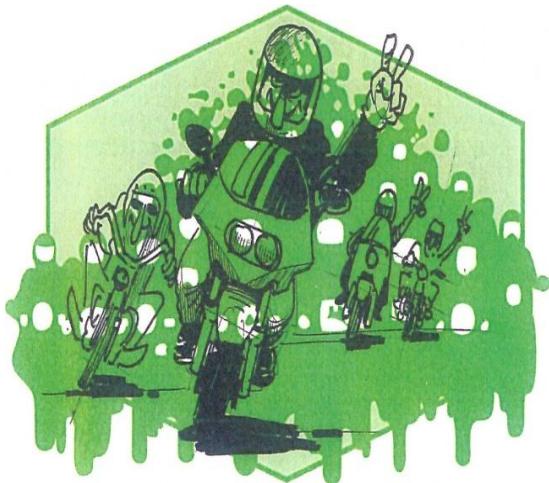
Tél : OO 32 27 36 90 47

Email : Fema-Ridersrights@compuserve.com



Depuis le début, la FFMC a cerné la plupart des grands problèmes touchant les motards. Elle a ainsi donné naissance à des projets aussi incroyables qu'une mutuelle d'assurance pour et par les motards, des centres de perfectionnement à la conduite, un magazine, une base de loisirs pour jeunes, etc... Cet ensemble au service de la moto pourrait prendre des allures de trust, si ce n'étaient les motards eux-mêmes qui l'animaient et en désignaient les responsables. Toute l'originalité de la FFMC vient de là : le boulot, les responsabilités, c'est en les partageant qu'ils prennent toute leur valeur.

La FFMC est née ainsi, fille de la solidarité et de la révolte. La preuve est faite que lorsqu'un motard se décide à bouger, ça donne des résultats plutôt pas mal. Surtout quand il découvre qu'il n'est pas seul. Tout motard peut participer à ce mouvement et renforcer la défense de cette incroyable passion qu'est la moto.





Fédération Française des Motards en Colère
du val d'Oise
108 rue du général Leclerc 95130 Franconville
Tél : 06.65.32.79.55
Email : antenne_val_doise@hotmail.fr
Site internet :